

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 19

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Recettes et équilibre général)

ARTICLE 9

Rédiger ainsi l'alinéa 60 :

« 7° Au premier alinéa de l'article L. 243-7, la référence : « L. 133-6-5 » est remplacée par la référence : « L. 133-1-3 » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'alinéa dans sa rédaction adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture.